la cgt 45 Finances Publiques

LA CRUE du Loiret

Bulletin de Mars 2022

☎ 06 51 18 41 75

AUGMENTER LES SALAIRES MAINTENANT !

→TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 17 MARS←

De l'argent, il y en a, dans les poches du grand- patronat!

• 70 milliards de dividendes pour les actionnaires du CAC 40 ,

• Les 500 familles les plus riches de France ont doublé leur patrimoine pendant le quinquennat Macron passant de 500 à 1000 milliards d'euros.

Et pourtant, comme d'habitude, les patrons, larme à l'œil et la main sur le cœur, vous expliquent qu'il n'est pas possible d'augmenter les salaires car ils ne pourraient plus faire face à la concurrence internationale et que ce qu'ils nomment « des charges » seraient trop élevées en France.

Toujours la même rengaine patronale, ressassée depuis plus de 50 ans, qui a permis aux riches de devenir très très riches et conduit l'ensemble des travailleuses et travailleurs vers un appauvrissement généralisé.

Pendant que ces profiteurs sans foi ni loi sauf celles de la loi du marché et de la concurrence libre et non faussée continuent d'exploiter les salarié.e.s et la planète, sans aucune limite, et avec le soutien des gouvernements qui se sont succédés depuis de nombreuses années, pour les travailleuses et travailleurs, c'est la double peine :

• Essence : + 25% en un an,

• Énergie : +18,6% en un an,

• Aujourd'hui, 10% des français ont recours à l'aide sociale

En décembre dernier, le gouvernement a refusé de négocier sur l'augmentation des salaires dans la fonction publique et le dégel du point d'indice. Voilà ce que c'est le « dialogue social ».

Alors, assez de bla-bla ! Nous méritons des salaires décents et au printemps 2022 nous ne laisserons pas tranquille ce gouvernement qui préfère arroser de centaines de milliards les actionnaires plutôt que de revaloriser les salaires.

AUSSI DANS LE BULLETIN

Pages 2 ET 3 :
- plan de rénovation de la Cité Coligny

Page 4 :
- AG de la CGT Fip 45 le 1er avril

LES HMI DE LA CGT EN MARS :

COLIGNY
LUNDI 7 MARS À 14H30
SALLE DE RÉUNION BÂT. F

ORLÉANS SUD
MERCREDI 9 MARS À 10H30
SALLE DE CONVIVIALITÉ

NÉGOCIATION SUR LE FONDS D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES AGENTS

Dans le cadre de l'accord majoritaire signé nationalement par la CGT une négociation est engagée dans le Loiret entre la Direction et les organisations syndicales, pour une enveloppe de 80000 € dans le département. **Fin avril, un CTL se tiendra afin de négocier l'accord local.**

Toutes et tous les agents ont jusqu'au **15 mars** pour faire leurs propositions sur la boite mail dédiée indiquée sur **Ulysse 45.**

La CGT recueillera également votre avis, notamment lors des HMI qu'elle organise en mars et avril.

PLAN DE RÉNOVATION DE LA CITÉ COLIGNY
UN POINT SUR LA SITUATION

La CGT, rejointe par d'autres syndicats défend depuis le mois de juillet les intérêts des collègues et de nos services auprès de la Préfecture et de la Direction.

Après une dernière réunion avec la Préfecture le 25 février dernier, voici les éléments que nous pouvons vous rapporter :

1/ Calendrier/phasage des travaux

- Les travaux de comblement des cavités ont débuté du côté du bâtiment M lundi dernier. Ces travaux dureraient 5 mois au maximum.
- En juin 2022, travaux d'installation de fibre optique et 1er transfert d'archives.
- Juillet 2022, début des travaux sur le bât. E (fin prévue juillet 2023).
  début des travaux bât. P (fin prévue mai 2023).
- Août 2022, début des travaux bât. D pour la partie Nord inoccupée. La fin des travaux sur tout le bâtiment en mai 2023.
- Septembre 2022, début des travaux sur le bât. F (fin prévue juin 2024). Les travaux sur le bâtiment se diviseront en 8 phases en commençant par l'aile attribuée au SPFE et où se trouve actuellement le SIP. Les services déplacés seront logés en modulaires (algécos) durant la tranche de travaux touchant leurs locaux. Ces modulaires concernent uniquement le bât.F, la médecine préventive et le SGC de la Préfecture (pas de la DGFIP!). Le micro-zoning a été confirmé avec ses dernières modifications.

Ces dates engagent bien sûr la parole de la seule Préfecture. Elles sont annoncées comme vraiment fermes, et non-succeptibles de changements. Néanmoins étant donné la nature de certains travaux (curage total puis reconstruction des intérieurs et isolation extérieure pour le bât. D par exemple... tout ça en 7 mois...) on a quand même quelques doutes raisonnables...

2/ Nature des travaux

Hors les micro-zonings, nous avions interrogé la Préfecture sur la nature des travaux d'économies d'énergie et d'isolation.

- Bât. F : isolation des murs par l'extérieur, remplacement des fenêtres et des huisseries.
- Bât P : stores déportés remplacé par des stores à lamelles. Ventilation double flux dans tout l'immeuble en nocturne. Films sur les bas de fenêtres allant au sol, ainsi que dans les cages d'escaliers. Augmentation du nombre de radiateurs dans le P3.
- Tous bâtiments : Toutes les fenêtres avec stores intérieurs et extérieurs.
  A l'exception du bât P : ventilation simple flux dans les bureaux, double flux dans les parties communes.

3/ Parkings et vélos

Dans le cadre des travaux de comblement des cavités, et la perte provisoire de places de parkings agents, la Préfecture loue provisoirement le parking du CROUS rue des Deux Ponts afin d'y placer les véhicules de fonction et ainsi libérer de la place dans le parking de la Cité.

A notre demande, des barrières « Vauban » pourront être installées provisoirement pour les vélos.

Vélos

Concernant notre demande d'une **installation sécurisée pour les vélos des agents**, la Préfecture qui avait commencé par un refus franc durant les précédentes rencontres est de plus en plus ennuyée par sa première position. C'est en effet difficilement défendable pour une autorité préfectorale qui est sensée promouvoir les moyens de déplacement « écologiquement responsables ». C'est pas très vertueux... D'autant plus que des installations sécurisées sont tout à fait réalisables.

Au vu de notre lettre et de nos arguments, les représentants de la Préfecture se sont engagés à revenir vers nous lors de la prochaine rencontre en juin avec des propositions concrètes.

Dans le cadre du projet actuel, le nombre de places pour les vélos passerait à 192 places sous abris (pour 70 places sous abris et 92 en comptant actuellement les places avec arceaux).

Voitures
Avec 400 à 500 agents de plus dans la Cité on peut raisonnablement estimer le besoin supplémentaire de places de parking/jour entre 200 et 250. Cela en se basant sur l'expérience de services déjà en télétravail.
La Préfecture ne nie pas, mais ne s'engage pas à aller pour l'instant au-delà que négocier avec le CROUS la pérennisation de l'utilisation du parking 40-50 places de la rue des Deux Ponts.

Nous avons souligné que faute d'initiative de la Préfecture cela deviendra un problème de voirie autour de la Cité, et posera un problème pour la ville.
Nous avons évoqué la possibilité de placer un parking aérien à la place de l'actuel bâtiment A qui doit être démoli.
Très gênés, les représentants de la Préfectures ont indiqué que ce serait possible en cas de rallonge budgétaire.

Dans le cadre actuel du projet, le nombre de places de parking passerait de 780 à 839 (pour 1958 postes de travail + les véhicules de fonction en 2025).

20 bornes électriques seront à terme du projet mises en place.

Il a été convenu un nouveau rendez-vous social avec la Préfecture en mai-juin.

NDLR : Nous pouvons noter à l'issue de cette réunion que **notre action a fait bouger plusieurs lignes**, même si la philosophie générale du projet qui vise à réduire les moyens de nos services public elle ne bouge pas.
Ainsi, le **désamiantage** dans le bâtiment M n'était pas du tout prévu, mais a été rajouté. Nous pouvons miser que la Préfecture n'avait pas envie que notre lettre du 18 janvier circule plus largement...
Également, la position de la Préfecture **sur les places de vélos et de parking voitures** semble de plus en plus ouverte.
Concernant **les travaux d'isolation par les murs et les remplacements de fenêtres** (par exemple sur le bâtiment F) les lignes semblent aussi avoir bougé. La Préfecture n'en parlait pas jusque là. Serait-ce parce que nos petites voix syndicales auraient pu là aussi parler « passoires thermiques » plus publiquement ?

Bref, il faut continuer à défendre pieds à pieds les intérêts de tous nos collègues, qui sont aussi ceux du service public, et cela dans l'unité syndicale qui est nécessaire.

ON PRÉFÈRE EN RIRE

Dans un tract du 26 janvier dernier, la CFDT a eu l'idée innovante d'appeler les agents de la DGFIP... **à ne pas** faire grève pour l'augmentation de leurs salaires ! En effet, d'après la CFDT ce n'est pas nécessaire de perdre une journée de salaire du fait que la Ministre de la Fonction Publique a déjà dit non... à la CFDT.

Cette réflexion d'une profondeur vertigineuse pourrait entraîner la CFDT si elle n'y prend garde à en avoir d'autres du même calibre :
« Pourquoi verser une cotisation pour rien à la CFDT, vu que ce syndicat n'obtient rien ? »
ou : ***« Pourquoi se cacher derrière les autres syndicats quand on va voir la Ministre et se cacher derrière la Ministre quand on s'adresse aux agents ? ».***

Heureusement la CFDT est la dernière organisation syndicale représentative de la DGFIP, et ne peut que rajouter sa signature dans tous les accords **déjà négociés** par les autres syndicats.
La CFDT pourrait même aller plus loin dans l'humour et appeler ses adhérents à rendre la prime exceptionnelle de décembre dernier... qui n'a pas vraiment été obtenue grâce à elle. Ou encore a différer leurs départs en retraite afin d'être bien cohérents avec leur syndicat qui a refusé de faire grève dans l'unité en 2019 contre une réforme des retraites, qui grâce à la grève et à la CGT – bah mince alors ! - n'est toujours pas passée !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA CGT FIP LOIRET LE 1ER AVRIL

La CGT Finances Publiques du Loiret tiendra son assemblée générale annuelle le 1er avril prochain.

Ce sera l'occasion de faire le bilan de notre action, ainsi que de débattre de la situation de la DGFIP. Entre la pandémie et les restructurations incessantes, la lutte pour la sauvegarde de nos missions de services public et de nos conditions de travail est plus que jamais vitale et indispensable.

Chaque agent-e bénéficie d'une autorisation d'absence annuelle afin de participer à une assemblée générale syndicale, aussi les syndiqué-e-s CGT – plus nombreux-ses mois après mois - et aussi les non-syndiqué-e-s seront les bienvenu-e-s.

Aussi, n'hésitez-pas à vous inscrire dès maintenant à l'Assemblé générale, et pourquoi pas, à proposer à d'autres collègues d'y participer aussi !

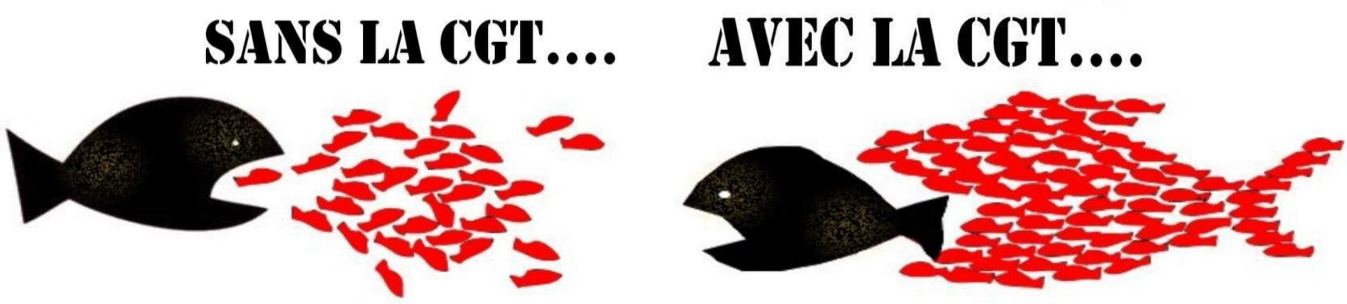

Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT ! Je participe, je me syndique !

45 la cgt Finances Publiques

Nom ..... Prénom..... Age .....
Adresse .....
Tél pers ..... Grade .....
Filière et service (nom et lieu) .....
.....

Date – Signature

Bulletin à renvoyer à CGT FINANCES PUBLIQUES Loiret Bât F1 Cité Coligny
131 fbg Bannier 45000 ORLEANS

Courriel : cgt.drfip45@dgfip.finances.gouv.fr – Téléphone : 06 51 18 41 75